



Feedback LOGEMENT

Echange avec le Ministre du Logement Marc Hansen le 27 février 2018 à de 9.00 à 10.30 heures au Ministère du Logement.

Le Ministre était entouré de Madame Diane Dupont (Premier Conseiller de Gouvernement & présidente du Fonds de Logement), Monsieur Jean-Paul Marc (Premier Conseiller de Gouvernement) et de Monsieur Jérôme Krier (Juriste)

La délégation du groupe de travail était la suivante : Pascal Clement, Marianne Donven, Gilles Hempel, Serge Kollwelter et Carlo Wagener.

Des 2 côtés de la table on était d'accord que le logement et ses impasses concernent de larges partie de la société . Même si les dpi ont une situation particulière, il ne faut éviter des mesures pouvant être interprétées comme favorisant tel ou tel groupe.

Dans une longue introduction le Ministre a fait un tour d'horizon général en relevant e.a

- que le débat à la Chambre était une initiative de celle- ci, (*contredit ce matin 1 mars sur RTL par Max Hahn président de la commission Logement à la Chambre qui impute l'initiative au Ministre*)

- le taux des propriétaires : 73% des résidents sont propriétaires, 35% double propriétaires,

- la liste d'attente du FdL comprend 2 500 noms, donc quelques 5 000 personnes, à savoir 1% de la population

- les projets en cours tant de la part du FdL que de la SNHBM, malgré les efforts croissants cela ne suffit pas pour combler le retard historique ancien

- des moyennes de montant de loyers (juin 2017 : pour 80m2 un loyer mensuel de 950 €, pour une maison de 166 m2 un loyer de 1 450 €

- la subvention de loyer ayant été peu utilisée a été revue: elles est accordée si la part du loyer dans le revenu dépasse 25% (au lieu de 33 auparavant)

- en matière de salubrité le propriétaire est désormais responsable,

- l'incitation fiscale pour les bailleurs qui passent par l'AIS

- le peu d'échos quant à une taxation locale : 8 communes seulement en ont une. Elle ne devient opératoire qu'après 18 mois de "logement vide". Si le proprio y inscrit pour 2 semaines un familial, un nouveau délai de 18 mois démarre....

De notre part: la taxe devrait être très, très substantielle pour avoir un effet !



- le relais, la responsabilisation des communes , selon le Ministre rares sont celles qui recourent aux aides .

De notre part : il faudrait un appui logistique aux communes, selon le Ministre elles peuvent recourir à des firmes privées pur la conception et la réalisation , ces frais étant aussi remboursés.

Les communautés de ménage : les locataires d'une WG peuvent avoir droit individuellement aux subventions de loyer

Le manque de logements locatifs pour familles nombreuses

La réticence de travailleurs sociaux de faire des demandes au FdL par exemple, vu les délais de x ans ..

Le Ministre estime catastrophique l'absence de statistiques fiables.

Même si les compétences du Ministère du Logement ne sont pas directement concernées, le volet « bénéficiaires du RMG / REVIS » dans des communautés domestiques ne peut être éludé.

De même il conviendrait de tenir compte des défis constitués par la création de grands ensembles dans lesquels tous les habitants sont « nouveaux » : il faudrait investir dans la création de liens sociaux !

Accord sur l'utilité d'une liste d'attente commune pour les 2 opérateurs publics.